

Journée d'Information Technique – Céréales et Protéagineux



Marion BOUVIALA

11 mars 2020

Propiconazole : pas d'utilisation possible pour 2020

- À la suite du non renouvellement de l'approbation du propiconazole, consécutif au classement H360D, les dates d'écoulements des stocks des produits contenant du propiconazole pour la France étaient les suivantes :
 - Date de retrait de l'AMM : 19 juin 2019.
 - Date limite de vente : 19 septembre 2019.
 - Date limite d'utilisation : 19 décembre 2019.
- Depuis le 19 décembre 2019, tous les produits à base de propiconazole sont PPNU.



Epoxiconazole : dernière campagne d'utilisation en 2020

- L'Anses a confirmé le caractère perturbateur endocrinien de cette substance, qui figure par ailleurs sur la liste des substances candidates à la substitution au niveau européen (caractère persistant, toxique et potentiellement cancérogène) et a annoncé les délais d'écoulement accordés pour la France.
 - AMM retirés depuis le 30 juillet 2019.
 - Date limite de vente : 30 novembre 2019.
 - Date limite d'utilisation : 30 juillet 2020.



Chlorothalonil : dernière campagne d'utilisation en 2020

- L'approbation du chlorothalonil n'a pas été renouvelée
- L'Anses a confirmé que les dates de retrait et de limite d'utilisation sont les mêmes que celles prévues au niveau européen :
 - AMM retirés depuis le 20 novembre 2019.
 - Date limite de vente : 20 février 2020.
 - Date limite d'utilisation : 20 mai 2020.





Fenpropimorphe : utilisable au moins jusqu'en avril 2020

- Le fenpropimorphe est une substance active non soutenue à la ré-approbation au niveau européen. Son approbation a expiré le 30 avril 2019.
- Compte tenu des délais de retrait des AMM, les produits à base de fenpropimorphe seront utilisables au moins jusqu'au 30 avril 2020.



Cyproconazole : plus de mélange possible et nouvelle étiquette

- Tous les produits à base de cyproconazole sont maintenant classés
 H360D (peut nuire au fœtus) → changements de conditions d'emploi.
- Ancienne étiquette :
 - Date limite de vente : 30 mai 2019
 - Date limite d'utilisation : 30 mai 2020
 - Au 30 mai 2020 tous les produits à base de cyproconazole avec l'ancienne étiquette deviendront PPNU
- Nouvelle étiquette : pour les années suivantes, le cyproconazole reste autorisé avec son nouveau classement et les conditions d'emploi associées.
 - Pas de mélanges possibles.
 - A ce jour, la date d'expiration des AMM des produits à base de cyproconazole est fixée au 31 mai 2021 au plus tôt.

Autres matières actives fongicides

- Tébuconazole: SA en cours de renouvellement (a expiré le 31/08/2019). Beaucoup d'incertitudes sur son avenir. SA candidate à substitution, CMR et possible perturbateur endocrinien. Renouvellement repoussé (31/08/20). Pas d'impact avant 2021.
- Difénoconazole : la SA expire au 31/12/20. En cours de réévaluation. SA candidate à substitution. Impacts sur 2023 ?
- Prothioconazole : Expiration de la SA au 31/07/2020
- Fenpropidine : Échéance de la SA au 31/12/20. Possible report d'un an de l'échéance de la SA.





Les (autres) retraits de produits

- LATITUDE (Certis): à base de silthiofam
 - AMM retirée au 27 juin 2019
 - Date limite commercialisation : 31 décembre 2019
 - Date limite utilisation 31 décembre 2020

Les nouveaux produits chez BASF

| Spécialité commerciale | Seconds noms commerciaux | Composition | Dose homologuée | Usages | Commentaires |
|---------------------------|--------------------------|--|----------------------------------|---|--|
| AMPLITUDE | SULKY | 100 g/l méfentrifluconazole (Revysol) | 1,5 l/ha 1 appli/an | Blés/triticale/épeautre : septorioses / rouilles Orges : Rhynchosporiose / helminthosporiose / ramulariose / rouilles Avoine : Rouille couronnée | Très intéressant sur septoriose! |
| REVYSTAR XL | DIADEM | 100 g/l méfentrifluconazole (Revysol) + 50 g/l fluxapyroxad (Xémium) | 1,5 l/ha 1 appli/an | Blés/triticale/épeautre : septorioses / rhynchosporiose / rouilles / oïdium Orges : Rhynchosporiose / helminthosporiose / ramuloriose / rouilles / oïdium Avoine : Rouille couronnée / oidium Seigle : Rhynchosporiose / rouilles / oïdiums | ldem |
| RUBIN PLUS | SIGONA | 33,3 g/l triticonazole + 33,3 g/l fluxapyroxad + 33,3 g/l fludioxonil | 0,15 L/q 1 appli/ an en TS | Blé et seigle : fusariose / carie Orges : charbon nu / charbon couvert / fusariose | Uniquement en station industrielle fixe ou mobile |



gnis

Impact de la fin des triazoles sur les derniers produits sortis

- Retour de matières actives « anciennes » :
 - SESTO (ADAMA): 500 g/l de folpel autorisé à 1,5 l/ha, 1 application par an sur blés/triticale/épeautre: septorioses.
 ZNT 20m dont DVP 20m.
 - MIRAGE MAXX (ADAMA) et UVOD (SYNGENTA): 450 g/l de prochloraze. 1 l/ha, 1 application/an contre septoriose du blé.
- Quelle protection en T3 / fusarioses ?
 - prothioconazole solo : SKEA, 250 g/l prothioconazole
 - prothioconazole associé à des strobilurines :
 - PROSARO XPERT/PROSARO ACTIV/PROSARO TECH: 175 g/l prothioconazole + 88 g/l trifloxystrobine (= MADISON)
 - PROSARO CARE: 100 g/l prothioconazole + 50 g/l fluoxastrobine (= FANDANGO S)



Du nouveau dans les produits (contenant du) biocontrôle

- JUBILE (BASF): soufre micronisé, est désormais autorisé pour lutter contre la septoriose sur blé à 6 kg/ha, pour une application entre les stades BBCH 30 et 59.
- MICROTHIOL SPECIAL LIQUIDE (UPL) : soufre micronisé est désormais autorisé pour lutter contre la septoriose sur blé à 7,28 l/ha, pour 2 applications par an espacées de 7 jours minimum, entre les stades BBCH 30 et 59.
- STARTWIN (Sulphur Mills Limited): 45 g/kg tébuconazole + 700 g/kg de soufre. Il est autorisé sur blé pour lutter contre les fusarioses, oïdiums, rouilles et septorioses à 5 kg/ha, pour une application par an entre les stades BBCH 29 et 69.
- PERF'WIN (Philagro): une solution mixte fongicide céréales qui combine DJEMBE (bromuconazole + tébuconazole) et HELIOSOUFRE S.
- ECHIQUIER (De Sangosse): 850 g/kg d'hydrogénocarbonate de potassium. Il est autorisé sur blé pour lutter contre les fusarioses (*Fusarium graminearum*, *Fusarium culmorum* et *Fusarium avenaceum*) à 5 kg/ha, pour 2 applications par an espacées de 7 jours minimum, entre les stades BBCH 61 et 77.
- LUCIFERE (Phyteurop): 800 g/l de soufre est autorisé sur blé (septorioses, oïdiums), orge (oïdiums), ...



gnis

Les modifications d'emploi/d'usage

- PROCHLOSUN/PROCHLOTENA (SFP) et FAXER/FUJARA/SANTARA (Protex), à base de prochloraze, ne sont plus autorisés sur blé pour lutter contre le piétin verse. Ils sont toujours autorisés pour lutter contre la septoriose sur blé à 1 l/ha, pour une application par an.
- INPUT et THESORUS (Bayer), à base de prothioconazole et de spiroxamine, sont désormais autorisés pour lutter contre la fusariose à microdochium sur blé à 1,25 l/ha, 1 application/an.
- PROPERTY 180 SC (Belchim), à base de pyriofénone, a obtenu une extension d'usage sur orge et avoine, à 0,5 l/ha, pour une application par an.
- BOXETTE (BASF) à base de metconazole, a obtenu des extensions d'usages. Ce produit, identique à CARAMBA STAR, est désormais autorisé sur orge (oïdiums, rhynchosporiose, rouilles) et seigle (rhynchosporiose, rouilles) à 1 l/ha, pour une application par an.

La note commune 2020 pour la gestion de la résistance aux fongicides utilisés pour lutter contre les maladies des céréales à paille

- Helminthosporiose de l'orge : un compromis entre efficacité et sélection de résistance
- La proportion de souches d'helminthosporiose résistantes aux SDHI reste très élevée, 70% de la population en 2019. La résistance aux strobilurines semble stabilisée à une fréquence de l'ordre de 30% de souches. L'efficacité des SDHI est sévèrement affectée au point de s'avérer parfois moins élevée que celle apportée par une strobilurine.
- →Il est donc toujours recommandé d'associer les SDHI avec des fongicides efficaces présentant un autre mode d'action. Mais le recours généralisé à des mélanges triples (SDHI + IDM* + QoI), s'il renforce significativement l'efficacité sur l'helminthosporiose de l'orge, accentue la sélection de phénotypes multi-résistants aux SDHI et aux QoI. Un tel mélange trois voies doit être limité aux situations où l'helminthosporiose est la plus difficile à contrôler, en particulier sur variétés sensibles.

gnis

La note commune 2020 pour la gestion de la résistance aux fongicides utilisés pour lutter contre les maladies des céréales à paille

- Septoriose : une efficacité des triazoles dépendantes du profil des souches
- Les souches de septoriose MDR (pour Multi Drug Resistance), qui présentent une résistance croisée à plusieurs modes d'action, continuent lentement de progresser et représentent à présent plus d'une souche sur quatre (contre 14 % l'an dernier). L'occurrence et la fréquence des phénotypes résistants aux SDHI a également augmenté en 2019, pour atteindre 13 %. Si cette faible fréquence ne devrait pas impacter l'efficacité des SDHI en 2020, la prévention de cette résistance est plus que jamais de rigueur.
- Devant la multiplication des résistances sur blé, la protection au stade 1-2 nœuds (T1) n'interviendra que si strictement nécessaire et le maintien de fongicides multisites dans les programmes (folpel, mancozèbe, soufre) représente un enjeu stratégique, à la fois pour maintenir un niveau de protection acceptable et ralentir la progression des résistances